

efforcé de suivre une ligne de conduite qui méritait la confiance du peuple.

M. REID (Grenville): Ce n'est pas ce que l'honorable ministre a fait.

L'hon. M. BRODEUR: C'est ce que j'ai fait, non seulement à ma propre satisfaction, mais encore à celle de tous les esprits non préjugés qu'on trouve au Canada. Je reconnais que durant un certain temps un nuage semblait couvrir l'administration de ce département.

Qu'ai-je fait alors? J'ai pris les moyens nécessaires de m'enquérir de tout ce qui se rapportait à cette administration. Lorsque la commission du service civil eut à s'occuper de l'administration de ce ministère, je dis à ceux qui la composaient qu'ils pouvaient scruter tout ce qui se rapportait à cette administration et j'ai mis à leur disposition tous les documents qui se trouvaient à ce ministère. Plus tard, quand les commissaires eurent constaté qu'il s'était commis certaines fraudes, ou qu'ils pouvaient porter des accusations générales contre cette administration, ou contre certains fonctionnaires de ce département, j'ai demandé à mes collègues de nommer l'un des juges les plus éminents du Canada avec mission de faire une enquête complète et approfondie sur toutes les affaires de ce département. Si nous avions craint avoir commis quelque chose de répréhensible, pour ma part, je n'aurais jamais recommandé qu'on fit cette enquête.

J'ai chargé nos avocats les plus brillants, j'ai chargé un de nos magistrats les plus distingués de faire une enquête sur les affaires du ministère, et lorsque, une fois l'enquête terminée, j'eusse constaté que certains fonctionnaires avaient mal agi, je n'hésitai pas à conseiller à mes collègues de destituer ceux de nos fonctionnaires qui s'étaient écartés du sentier de l'honneur et du devoir.

Aux honorables députés de Grenville (M. Reid) et de Jacques-Cartier (M. Monk) qui prétendent que le vol se pratique encore, je dois dire qu'on me trouvera toujours disposé à faire tout ce qui dépend de moi pour y mettre fin. Au dire de l'honorable député de Grenville le vol se pratique encore à Prescott; quel est donc le devoir de mon honorable ami à cet égard? Cet après-midi même, l'honorable député de Jacques-Cartier affirmait avoir eu connaissance de certaines choses irrégulières et contraires à la loi qui se seraient passées à Sorel en septembre ou en octobre dernier. Quel est, en pareil cas, le devoir de ces honorables membres de la Chambre? Ne sont-ils pas tenus, tout comme les ministres de la couronne, de veiller à la bonne administration des affaires publiques? Puisqu'ils savaient que quelque chose allait mal dans l'administration ou dans une branche quelconque du service public, n'étaient-ils pas te-

nus, en leur qualité de membres de la Chambre, d'en prévenir le ministre ou de mettre le Parlement au fait de ce qui se passait? Le représentant de Jacques-Cartier a dit, cet après-midi, qu'on lui a appris en septembre ou octobre dernier qu'il se commettait des irrégularités à Sorel; pourquoi n'est-il pas venu me le dire? Pourquoi n'a-t-il pas mis le ministre au fait de ce qui se passait?

L'honorable député de Grenville prétend que le vol se pratique encore à Prescott; s'il en est certain, il est tenu de dévoiler ce qui se passe et de m'en fournir les détails, afin qu'on puisse punir les coupables.

M. REID (Grenville): Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que le ministre, au comité des comptes publics, protège les coquins au lieu de les poursuivre.

L'hon. M. BRODEUR: L'honorable député ose affirmer que je protège les coquins...

M. REID (Grenville): Certainement.

L'hon. M. BRODEUR... quand j'ai destitué et suspendu au moins vingt-neuf fonctionnaires qui avaient été trouvés coupables par une commission royale. Cela, je l'ai fait parce que c'était mon devoir, et le lendemain, la "Gazette" de Montréal, journal qui se respecte, me félicitait d'avoir agi de la sorte. Je le répète donc, si le vol se pratique encore en quelque service de mon ministère, il est du devoir de chaque député de le dénoncer et de veiller à ce qu'il y soit mis fin. Que l'honorable député expose les faits au comité des comptes publics, qu'il me les expose à moi-même; il me trouvera toujours prêt à prendre les mesures nécessaires pour prévenir le vol et tout ce qui est mal.

Je me permettrai de rappeler à ce propos qu'il y a quelque temps, certain député de la gauche, soucieux de la bonne gestion des affaires publiques, me signalait certaines choses répréhensibles; aussitôt je demandai l'enquête voulue afin de faire punir les coupables. Mon honorable ami peut m'en croire, malgré tous les reproches qu'il m'a adressés, ce soir, je ferai toujours le meilleur accueil aux renseignements qu'il pourra me fournir à cet égard et prendrai mes mesures pour remédier à tout ce qu'on pourrait constater de mal.

L'honorable député de Grenville a jugé à propos de revenir sur une multitude de choses auxquelles je me suis trouvé mêlé. Je ne crains pas de mettre mon dossier sous les yeux de la Chambre et du pays; mon passé est aussi honorable que celui de tout autre membre de cette Chambre. Je me suis efforcé de faire mon devoir, et je crois y avoir réussi. J'ai puni et destitué les coupables; j'ai fait condamner à l'emprisonnement ceux dont j'ai pu faire établir la culpabilité, et tant que j'aurai à